

Direction de la communication

À Mâcon, le 15 février 2012

Routes départementales : Pose des barrières de dégel à compter du jeudi 16 février 2012

Le Département de Saône-et-Loire a décidé de mettre en place les barrières de dégel (restrictions de circulation) sur les routes départementales **à partir du jeudi 16 février 2012 à 18 heures.**

Un numéro de téléphone, le 03 85 39 55 55, est à disposition des transporteurs de 8 heures à 18 heures pour répondre à leurs demandes. Les informations sont également disponibles sur le site Internet du Conseil général de Saône-et-Loire, www.cg71.fr, rubrique « État des routes » ou par mail à l'adresse suivante, sgsr@cg71.fr.

Dans la dernière période, le gel a pénétré dans les structures des chaussées des routes départementales, atteignant le sol support. Lors du dégel, il est probable que les chaussées n'aient plus la capacité de supporter la circulation des charges lourdes pendant plusieurs jours.

Les barrières de dégel permettent de se prémunir contre ce phénomène et d'éviter la déformation et la dégradation importante des chaussées, ce qui entraînerait des coûts de réparation très élevés.